



RÉUNION CE du 16 12 2016

Programmation moteur/jour Mois de Janvier

C8/C9 = 25
C10/C11/C13 = 158
C16 = 11
TOTAL = 194

PR / CKD (Tous types) Mois de Janvier

Arbres à cames : 281
Vilebrequins : 207
Culasses : 186
Bielles : 20
Blocs : 18

F N A

Blocs = 620
Bielles = 85
Culasses = 341
Vilebrequins = 314
Arbres à cames = 431

MOTEURS EXPÉDIÉS En Novembre : 3 571

PRÉVISIONS VOLUMES CLIENTS Décembre : 2 128

PRÉVISIONS VOLUMES ANNUEL 39 214

TRANSPORTS SPÉCIAUX

Novembre : 18 418 €
TOTAL : 226 490 €

INFORMATIONS DIRECTION

Chômage partiel 2016 :

Confirmation des jours de chômage partiel pour la période du 19 au 23 décembre 2016. Toutefois, au cours de cette semaine certains secteurs viendront travailler en équipes réduites dans divers secteurs (Effectif moyen 141 salariés). Le restaurant sera ouvert excepté le 21/12. Le chauffage fonctionnera dans les secteurs où il y aura de l'activité.

Chômage partiel 2017

Confirmation des jours de chômage partiel pour la période du 2 au 6 janvier 2017. Néanmoins, au cours de cette semaine certains secteurs reprendront le travail pour le redémarrage des lignes (Effectif moyen 121 salariés). Le restaurant sera fermé. Le chauffage fonctionnera dans les secteurs où il y aura de l'activité.

Heures supplémentaires

Suite à un retard de livraison de pignons, 7 salariés du Brdm et de la retouche viendront travailler en heures supplémentaires le samedi 17 décembre.

Intérimaires

Recrutement de 5 salariés intérimaires au montage du 9 au 31 janvier, 1 à l'environnement pour une durée de 6 mois et un autre salarié intérimaire à mi-temps à la logistique.

Prêt de personnel :

A compter du 3 janvier 2017, 2 salariés de Bourbon-Lancy seront prêtés sur le site de Garchizy pour une durée de 3 mois.

Infraction code de la route :

A compter du 1^{er} janvier 2017, en cas d'infraction du code de la route, l'employeur devra donner l'identité du salarié qui utilise une voiture de l'Entreprise lors des déplacements professionnels.

Qualité de Vie au Travail (QVT) :

Suite au questionnaire QVT, une présentation de la synthèse du diagnostic a été effectuée à l'ensemble des salariés.

Plan de formation :

La CGT a émis un avis défavorable sur le plan de formation 2017 qui n'est pas suffisamment axé sur le cœur du métier et ne privilégie pas la catégorie des ouvriers. De plus, ce plan ne tient pas compte des demandes effectuées lors des entretiens individuels.

Audit WCM :

Suite à l'audit WCM qui s'est déroulé du 29 novembre au 1^{er} décembre, l'Etablissement a obtenu un point supplémentaire dans le pilier « People Développement » et totalise dorénavant 69 points. Le site postulera pour la médaille d'or en 2017.

INFORMATIONS CE

Œuvres sociales :

Au 4^{ème} trimestre, il a été attribué 3 682,33 Euros d'aides pour le secours.

C9 Chine :

Est-il prévu de produire les moteurs C9 Chine sur le site de Bourbon-Lancy ? Quel serait le volume de production annuel ? Quel impact pourrait avoir cette augmentation des volumes sur les effectifs ?

Rép. Direction : « C'est un projet. Une étude est en cours pour vérifier si celui-ci est réalisable techniquement au niveau de la cylindricité, des investissements, des volumes selon la demande clientèle, etc...L'Etablissement de production n'a pas été défini. »

Organigramme:

Suite à notre question posée lors du CE du 24/11/2016, quelles sont les modifications qui seront apportées dans l'organigramme au niveau de l'usinage ?

Rép. Direction : « A compter du 1^{er} janvier 2017, M.COUDERC Patrick rejoint le site de Garchizy suite à une augmentation des volumes pour cet Etablissement. Il sera remplacé dans ses fonctions par M.DUFOUR Benoît qui aura la gestion de l'usinage acier/fonte et conservera le pilier auto-maintenance. Un ingénieur sera recruté pour assurer l'auto-maintenance et le préventif. »

Intéressement:

Nous demandons de fixer une date afin d'ouvrir des négociations pour aboutir à un accord sur l'intéressement.

Rép. Direction : « Début janvier, nous vous transmettrons la date. »

NAO :

A quelle date auront lieu les négociations salariales ?

Rép. Direction : « Début janvier, nous vous transmettrons la date en sachant qu'il est sûr que les négociations salariales ne se feront pas en janvier. »

ATT :

A quelle date aura lieu la réunion sur l'aménagement du temps de travail ?

Rép. Direction : « Début janvier, nous vous transmettrons la date. »

Alignement des salaires :

A quelle date a été appliquée l'augmentation de salaire pour les 27 salariés FPT ?

Rép. Direction : « A compter du 1^{er} octobre 2016. »

Est-ce que ce réajustement de salaire a tenu compte d'une rétroactivité à compter du 1^{er} janvier 2016 ?

Rép. Direction : « Non. »

En 2015, les cadres ont été concernés par cette mesure et pour l'année 2016, les assimilés cadres (Coefficient supérieur à 270). Peut-on en déduire, qu'en 2017, tous les autres salariés qui ont un coefficient inférieur à 270 seront également concernés par cette analyse ?

Rép. Direction : « **A ce jour, nous sommes incapables de vous répondre positivement ou négativement. »**

Courriers CGT :

Suite à notre question CE du 24/11/2016, pouvez-vous nous transmettre une réponse écrite suite à notre courrier du 19 septembre 2016 concernant la régularisation des heures de nuit du 13 au 14 juillet 2016 ?

Rép. Direction : « **Une réponse vous sera transmise avant la fin de cette année. »**

De plus, envisagez-vous de répondre à notre courrier du 9 novembre 2016 sur l'alignement des salaires ?

Rép. Direction : « **Une réponse vous sera transmise avant la fin de cette année. »**

Règlement intérieur CE :

Suite à notre question CE du 23/07/2016 et du 29/09/2016, nous demandons l'application de l'article XI du règlement intérieur du CE qui mentionne que les procès-verbaux des réunions, après adoption, soient portés à la connaissance du personnel, par voie d'affichage.

Rép. Direction : « **Actuellement, des protèges documents muraux ont été installés dans le couloir de l'ancienne école. Il est prévu, par la suite, d'en installer dans les autres couloirs sur l'ensemble des ateliers. »**

Chèques-Vacances :

Nous demandons de rajouter une option supplémentaire de prélèvement mensuel afin que le salarié détermine un montant inférieur à 30 € ou supérieur à 50 €uros.

Rép. Direction : « **Non. »**

LA CGT

Le syndicat CGT FPT vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.